

REGISTRE
Envoyé en préfecture le 30/08/2024
Reçu en préfecture le 30/08/2024
Publié le
ID : 064-216403998-20240830-2024_43-DE



Département des Pyrénées-Atlantiques

DE LA COMMUNE

NOMBRE DE MEMBRES		
afférents au conseil municipal	En exercice	ont pris part à la délibération
19	19	18
Date de convocation 13 août 2024		

Séance du 26 août 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six août juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

Présents : S. BONNASSIOLLE, C. HIALE GUILHAMOU, T. GADOU, F. GOMMY, S. PIZEL, A. POUBLAN, S. DAUBE, V. BERGES RAGOCHÉ, C. BOISSIERE, M. TIRCAZES, T. BEUGNIES, J. POUBLAN, M.H. BEAUSSIER, F. FERNANDES, L. DUMERGUES.

Procurations : S. BAUDY à S. BONNASSIOLLE, F. COUDURE à M. TIRCAZES, F. SUBIAS à F. GOMMY.

Absents : H. BERNADET.



C. HIALÉ-GUILHAMOIU a été élue secrétaire de séance.

N°2024/43

Achats et contrats de maintenance – Convention de groupement de commande avec la Communauté de communes des Luys en Béarn

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que, dans le cadre de son schéma de mutualisation, la Communauté de communes des Luys en Béarn souhaite accompagner au mieux ses communes membres au travers d'un ensemble d'actions tel que la mise à disposition de personnel et de service, les prestations ponctuelles comme l'assistance juridique et la mutualisation de procédures de commande publique pour des travaux, des services ou l'acquisition de fournitures.

La Commission Solidarité territoriale et politiques contractuelles de la Communauté de communes a donc réalisé un recensement des besoins des communes membres en termes d'achat de fournitures et de matériels, de contrats de maintenance ou de contrôles périodiques des équipements.

Dans ce cadre, la commune de Montardon souhaite adhérer au groupement de commande pour les vérifications périodiques des installations électriques et/ou gaz pour la période 2024/2028.

Il convient d'autoriser M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande pour lequel la Communauté de communes est désignée coordonnateur du groupement.

M. le Maire donne ensuite lecture du projet de convention annexé à la présente délibération.

**Ceci étant exposé,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes à intervenir entre la commune de Montardon et la Communauté de communes des Luys en Béarn,

CHARGE M. le Maire de sa signature,

CHARGE M. le Maire de transmettre la présente délibération à M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques et à M. le Président de la Communauté de communes des Luys en Béarn.

Suffrages exprimés : 18
Pour : 18
Fait et délibéré en séance.



Le Maire
Stéphane BONNASSIOLLE.